

III

Le Haut Commissaire du Royaume-Uni au Canada
au Secrétaire d'État aux Affaires extérieures

HAUT COMMISSARIAT DU ROYAUME-UNI

OTTAWA, le 19 août 1949

N° 28

MONSIEUR LE MINISTRE,

Me référant à l'Accord entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement du Royaume-Uni relativement à des services aériens, signé aujourd'hui, ainsi qu'à l'échange de notes de ce jour concernant de nouveaux arrangements pour le service canadien des Antilles, j'ai l'honneur de vous indiquer que j'ai signé au nom du Gouvernement du Royaume-Uni, pour les Bermudes et les Bahamas, sous réserve de l'approbation ultérieure des législatures de ces colonies. Il est toutefois entendu qu'en attendant cette approbation, les autorités intéressées ne s'opposeront d'aucune manière à l'exercice, aux Bermudes et aux Bahamas, des privilèges octroyés en vertu de l'Accord et de l'échange de notes à la ligne ou aux lignes aériennes désignées par le Gouvernement du Canada pour la route 2 de la section 1 de l'Annexe à l'Accord.

2. Si cet arrangement convient au Gouvernement du Canada, j'ai l'honneur de suggérer que la présente note et votre réponse constituent un accord à cet effet entre nos deux Gouvernements.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur le Ministre,

Votre très obéissant serviteur,

A. CLUTTERBUCK